

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:230466-2010:TEXT:FR:HTML>

F-Gif-sur-Yvette: Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

2010/S 149-230466

AVIS DE MARCHÉ

Fournitures

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Synchrotron Soleil
L'Orme des Merisiers, BP 48, Saint-Aubin
Attn: Aurélia Desport
91192 Gif-sur-Yvette
FRANCE
Téléphone +33 169359509
Courrier électronique (e-mail): aurelia.desport@synchrotron-Soleil.fr
Fax +33 169359457

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur <http://synchrotron-Soleil.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: Point(s) de contact susmentionné(s)

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)

Autre Civile
Autre Recherche
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Non

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Étude et réalisation d'un détecteur de fluorescence multi élément pour la ligne Samba.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services

Fournitures
Lieu principal de livraison Synchrotron Soleil, L'Orme des Merisiers, 91190 Saint-Aubin, FRANCE.

II.1.3) L'avis implique

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats

La société Synchrotron Soleil, dont les membres fondateurs sont le CNRS et le CEA, a reçu pour mission de construire et exploiter la nouvelle source de rayonnement de synchrotron de troisième génération dédiée à la recherche fondamentale et appliquée.

Samba est un spectromètre EXAFS installé sur un aimant de courbure de Soleil et qui couvre la gamme 4-43keV avec un flux de photons de 1012 s⁻¹ sur l'échantillon à 8keV. Samba mesure la transmission, le rendement de fluorescence et/ou d'électrons d'un échantillon en fonction de l'énergie de photons. La plupart des expériences de mesure de fluorescence sont réalisées grâce à des détecteurs de type semi-conducteurs, germanium ou silicium à dévire.

La station expérimentale est opérationnelle depuis le début de 2008.

Fourniture demandée: étude et réalisation d'un détecteur semi-conducteur à haut taux de comptage, résolu en énergie pour le rayonnement X d'énergie comprise entre 3 et 35keV.

Prestations demandées:

- Le détecteur doit être du type semi-conducteur résolu en énergie et optimisé pour travailler dans la gamme 3-35keV avec une efficacité de détection supérieure (définie comme le nombre de photons détectés sur le nombre de photons incidents) à 40 %,
- Le détecteur sera composé de plusieurs éléments actifs séparés pour obtenir une surface active totale de 7 à 9 cm²,
- La fourniture comprendra le détecteur complet avec son système cryogénique (Dewar or refroidisseur Peltier avec contrôleur), les préamplificateurs et leurs alimentations,
- Les amplificateurs de spectroscopie, analyseurs et analyseurs multicanaux NE feront PAS partie de la prestation,
- Le détecteur devra être capable de travailler à 1 million de coups par seconde par élément sans perte de résolution ni décalage en énergie qui seraient causés par le détecteur ou les préamplificateurs,
- La résolution énergétique sera meilleure que 250 eV avec un temps de mise en forme de 0.5µs.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

38000000

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Non

II.1.8) **Division en lots**

Non

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération**

Oui

II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale**

Étude et réalisation d'un détecteur de fluorescence multi élément pour la ligne Samba.

II.2.2) **Options**

Non

II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION**

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés**

Toutes les garanties nécessaires à l'exécution du marché pourront être exigées.

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Les délais et moyens de paiement seront définis dans le projet de marché lors de l'appel d'offres.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Groupement momentané d'entreprise autorisé.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Chaque société ne devra candidater que dans un seul groupement sous peine d'exclusion de chaque groupement où elle apparaît.

Un même groupement ne pourra être représenté que par une seule filiale, agence, ou société. Lors de l'AO chaque candidat ne pourra remettre, pour un même marché, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats relevant de l'Union Européenne fourniront:

Les formulaires DC4, DC5, DC6 et DC7 ou tous documents équivalents accompagnés des justificatifs suivants:

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis) ou équivalent,
- les attestations de déclaration et de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente. Celles-ci devront comporter la mention « copie certifiée conforme à l'original » ainsi que la date et la signature d'un représentant légal de l'entreprise,
- une lettre de candidature signée d'un représentant légal de l'entreprise ou de son délégataire (délégation de pouvoirs à fournir),
- pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe,
- la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire.

Ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant:

- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger,
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2, L.3243-4 et R.3243-1 du Code du travail et qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées,
- qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique (article 50 de la loi n°52-401 du 14.4.1952 modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17.7.1978).

Les candidats ne relevant pas de l'Union Européenne fourniront:

- la liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus,
- s'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fourniront en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'Etat dont ils ressortent.

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Le candidat joindra au dossier de candidature une déclaration relative au chiffre d'affaires consolidé sur les prestations réalisées au cours des trois derniers exercices.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats:

La capacité économique et financière: 35 %.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Les candidats fourniront:

- leurs références professionnelles dans le domaine concerné en indiquant pour chaque marché: le nom du client, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre,
- la liste des moyens humains et techniques dont ils disposent,
- leur niveau de certification,
- les références des sous-traitants avec lesquels ils travaillent régulièrement.

Ainsi que toute information susceptible de mettre en évidence le potentiel technique du candidat.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s)

Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats:

La capacité technique: 65 %.

III.2.4) Marchés réservés

Non

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure

Restreinte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Il est précisé que, dans l'hypothèse où le nombre de candidatures répondant aux critères de sélections seraient inférieur à 5, Soleil se réserve la possibilité de poursuivre la procédure de passation du marché. le nombre maximal de candidats admis à participer à l'appel d'offres a été fixé à 5, nombre suffisant pour assurer une concurrence réelle dans ce secteur d'activité et un nombre supérieur augmenterait inutilement le coût de la phase de contractualisation par Soleil ainsi que le délai de passation du marché.

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous

1. Adéquation entre l'offre et les spécifications techniques. Pondération 40
2. Prix. Pondération 35
3. Qualité, durabilité et vitesse de réponse du service d'assistance et réparation. Pondération 10
4. Commentaires des référents. Pondération 5
5. Procédure de contrôle qualité. Pondération 5
6. Temps de livraison entre le l'acte d'achat et la livraison sur site de Soleil. Pondération 5

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée

Non

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

- IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur**
AFFAIRE 028/2010-AD
- IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**
Non
- IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires**
- IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**
6.9.2010 - 12:00
- IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**
- IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**
anglais. français.
- IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**
- IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE**
Non
- VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES**
Non
- VI.3) **AUTRES INFORMATIONS**
- VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**
- VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**
Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78011 Versailles
FRANCE
Courrier électronique (e-mail): Grefte.ta.versailles@juradm.fr
Téléphone +33 139205400
internet: <http://www.ta.versailles.juradm.fr>
Fax +33 130211119
- VI.4.2) **Introduction des recours**
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: Dans le délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux ou hiérarchique. Ce recours interrompt le cours de ce délai.
En outre, les candidats ont la possibilité de saisir le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision et contre les autres actes détachables du marché en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
La suspension desdites décisions peut également être demandée, devant le même tribunal, avant la signature du contrat, sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative.
Le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale lorsqu'il est saisi sur le fondement de l'article L.521-2 du code de justice administrative.
Le juge des référés peut également sur le fondement de l'article L.521-3 du code de justice administrative ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative.

Avant la signature du contrat, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal, sur le fondement de l'article L.551-1 du code de justice administrative (transposant la directive 89/665/CEE du 21.12.1989).

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

30.7.2010